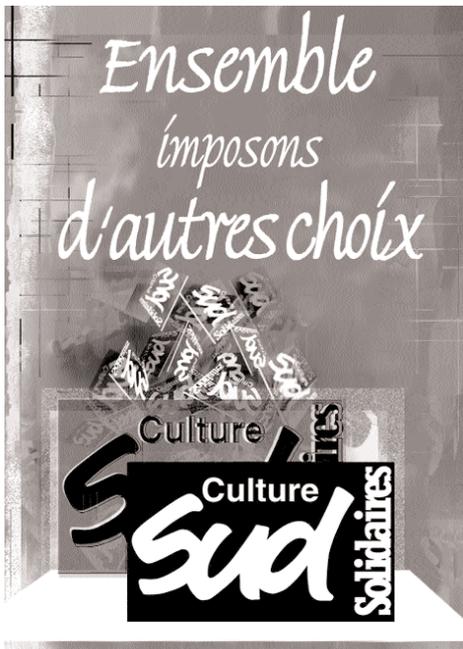




Elections aux Commissions Administratives Paritaires

Les mandats des membres des CAP du ministère de la culture et de la communication arrivent à échéance. Ils doivent par conséquent être renouvelés. Vous êtes donc appelés à voter, avant le 20 octobre 2011 au plus tard. Cette élection est l'occasion d'apporter ou de renouveler votre confiance envers SUD Culture Solidaires.



Il n'est aujourd'hui par une filière, pas un corps, pas un agent qui ne soit menacé, à un titre ou un autre, par la politique destructive imposée à marches forcées par les responsables successifs de notre ministère. Certes, ce ne sont pas les CAP qui peuvent contribuer à stopper ou enrayer les assauts furieux de responsables qui n'ont pour d'autres objectifs que de tailler à la hache dans nos missions et nos effectifs. Seule une mobilisation collective et unitaire forte peut être efficace pour les faire reculer.

Plus modestement, dans la mesure où elles ne sont que consultatives et que c'est l'administration qui, en définitive, a le pouvoir de décision, les CAP constituent néanmoins des instances dans lesquelles les représentants du personnel élus tentent, vaille que vaille, de défendre nos évolutions de carrière et donc l'évolution de nos salaires, à travers les promotions de grade. Les CAP influencent aussi notre vie personnelle, puisque c'est en leur sein que sont étudiées les demandes de mutations et de détachements, qui sont souvent de véritables enjeux familiaux et sociaux. Elles ont aussi pour rôle d'arbitrer sur tous les litiges survenant entre un agent et son administration, que ce soit à la demande de ses supérieurs hiérarchiques (CAP disciplinaires) ou à la demande de l'agent lui-même par le biais des représentants du personnel. C'est ainsi que peuvent être arbitrés des refus abusifs aux demandes de congés ou de formation ou tout autre conflit qui peut

survenir dans notre vie professionnelle.

Le rôle des représentant-e-s du personnel est donc important. Il est indispensable que la participation à cette élection soit la plus large possible, afin que les membres de l'administration qui siègent aux CAP soient bien conscients que les personnels qui ont pris la charge de la défense des autres ne représentent pas qu'eux-mêmes ou une part restreinte des effectifs des corps qu'ils représentent mais bien la grande majorité.

En ce qui concerne SUD Culture Solidaires, le rôle de ses élu-e-s a toujours été clair. Ils/elles sont fermement décidés à défendre tous les agents, sans distinction ni clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration, sur des critères les plus objectifs : ancienneté, âge, situation personnelle, sociale, familiale, etc. dans les situations de promotion, d'avancement, de mutation ou détachement ou de mise à disposition.

Ils/elles s'engagent à intervenir et à agir plus largement en faveur des intérêts collectifs des agents, en écho à la réalité sociale et professionnelle à laquelle ils sont aujourd'hui confrontés et pour laquelle ils sont en droit d'obtenir des améliorations.

Ils/elles mèneront une action résolue pour la défense du service public, la hausse du pouvoir d'achat, le refus d'un système de primes à la tête du client, leur alignement sur le plus haut niveau de celles accordées à la fonction publique, leur intégration dans le salaire, la dénonciation de toute forme de harcèlement moral, le développement d'une véritable politique de formation, la remise en cause d'un système inadapté d'entretien professionnel.

Ils/elles vous tiendront directement informé-e-s, individuellement ou collectivement, des décisions qui seront prises, seront disponibles auprès de toutes et tous pour que vous puissiez obtenir conseil, aide, consultation d'un dossier personnel, constitution d'une argumentation ou d'une défense, etc.

Voilà les raisons qui peuvent vous déterminer à voter pour les listes présentées par SUD Culture Solidaires.

Sud Culture Solidaires, le 27 septembre 2011.